INSTITUT FENELON Grasse

LA RENTRÉE 2024

À L'ÉCOLE

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- 08h30 : **Rentrée des CM2**
- 09h30 : **Rentrée des CM1**
- 10h30 : **Rentrée des CE2**
- 14h00 : **Rentrée des CP**
- 15h00 : **Rentrée des MS**

MARDI 3 SEPTEMBRE :

- 08h45 : **Rentrée des CE1**
- 10h00 : **Rentrée des PS (noms de A à G)**
- 10h45 : **Rentrée des PS (noms de H à Z)**
- 14h00 : **Rentrée des GS**

Restauration possible dès le : Lundi 2 septembre
Étude-Garderie dès le : Jeudi 5 septembre
Photos des élèves : Lundi 2 et Mardi 3 septembre et le 9 septembre pour les MS et GS

ATTENTION : L'accès se fait uniquement par le chemin piéton, au 38 avenue Pierre SEMARD.
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

RÉUNIONS PARENTS-DIRECTION Classes de Section internationale (de la MS au CM2) :
Lundi 2 septembre à 17h00 dans l'auditorium.

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : à 17h00 dans l'auditorium.

- 19 septembre : **CP**
- 5 septembre : **MS**
- 17 septembre : **CE1**
- 9 septembre : **GS**
- 16 septembre : **CE2**
- 12 septembre : **CM1**
- 20 septembre : **PS**
- 10 septembre : **CM2**

>>> Possibilité de garder vos enfants ce jour-là pendant la réunion.

SUR LE SITE DU COLLÈGE (6e à 4e)

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- De 08h30 à 10h15 : **Rentrée des 4èmes** (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 10h30 à 12h15 : **Rentrée des 5èmes** (dont élèves du dispositif ULIS)
- De 08h30 à 12h00 : Test *« savoir nager »,* réservé aux élèves de 6°, à la piscine de Peymeinade

(Attention à bien respecter les groupes de convocation indiqués dans le courrier joint).

- De 14h00 à 16h00 : **Rentrée des 6èmes** (dont élèves du dispositif ULIS) – *Les parents des élèves de 6èmes seront accompagnés dans le grand auditorium pendant que les élèves seront appelés à rejoindre leur professeur principal en classe.*

Les élèves de 5èmes et de 4èmes devront rentrer seul(e)s dans l'établissement sans leurs parents.

MARDI 3 SEPTEMBRE : Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : Lundi 2 septembre
Restauration possible dès le : Mardi 3 septembre

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au collège (salles de classe) :

- Lundi 23 Septembre : **6èmes**
- Mardi 24 Septembre : **5èmes**
- Lundi 30 Septembre : **4èmes**

ATTENTION :
L'accès se fait uniquement par l'entrée du collège, au 122 avenue Pierre SEMARD.

Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

SUR LE SITE DU LYCÉE (3e à Terminale)

LUNDI 2 SEPTEMBRE :

- de 09h00 à 10h30 : **Rentrée des 3èmes**
- de 10h45 à 12h15 : **Rentrée des Terminales**
- de 13h00 à 14h30 : **Rentrée des 2ndes**
- de 14h45 à 16h00 : **Rentrée des 1ères**

MARDI 3 SEPTEMBRE :

Début des cours suivant l'emploi du temps

Photos des élèves : LUNDI 2 SEPTEMBRE
Restauration dès : MARDI 3 SEPTEMBRE

RÉUNIONS PARENTS-ENSEIGNANTS à 17h30 au lycée :

- Jeudi 19 septembre : **2ndes**
- Jeudi 12 septembre : **1ères et Terminales**
- Mardi 17 septembre : **3èmes**

ATTENTION :
Pas de stationnement possible dans l'enceinte de l'établissement en raison de Vigipirate

JOURNÉE D'INTÉGRATION DES SECONDES : Vendredi 27 septembre au lac de St Cassien (report possible au 11/ 10 en cas de pluie)

À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Lundi 2 SEPTEMBRE

- de 09h00 à 10h00 : **Rentrée BTS GPME 1**
- de 09h00 à 10h00 : **Rentrée BTS NRC 1**
- de 10h00 à 11h00 : **Rentrée BTS CI 1**
- de 11h00 à 12h00 : **Rentrée BTS CI 2**
- de 11h00 à 12h00 : **Rentrée Mastère MASC 2**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée BTS GPME 2**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée LICENCE CMVD**
- de 13h00 à 14h00 : **Rentrée Mastère MASC 1**

Mardi 10 SEPTEMBRE : à 17H30

- Réunion Parents BTS commerce international

Photos des étudiants : Le jour de la rentrée

SAMEDI 28 SEPTEMBRE : Rentrée Solennelle de l'Enseignement Supérieur (Accueil 10h30 à l'Auditorium Tombarel)

ANIMATION PASTORALE

MESSE DE RENTRÉE : **Jeudi 26 septembre à 18h00 au Collège**, suivie d'un apéritif.

Toutes les informations concernant l'aumônerie, le catéchisme, les sacrements, seront communiquées à la rentrée.

APEL

ASSEMBLEE GENERALE DE RENTRÉE : **Samedi 21 septembre à 10h**, suivie d'un repas convivial : informations et inscription à venir.

LOCATION CASIERS COLLÈGE – LYCÉE

(DANS LA LIMITE DES CASIERS DISPONIBLES)

Pour la rentrée 2024/2025, un porte-monnaie dédié à la location des casiers sera ouvert sur EcoleDirecte pour chaque élève inscrit au collège et au lycée **à partir du 2 septembre 2024.**

Si vous souhaitez louer un casier à votre enfant, il vous suffira de régler à la rentrée le montant inscrit dans son porte-monnaie *« Casier »*, en vous connectant sur : **>>> ÉCOLE DIRECTE** > Espace Famille > Situation Financière > Onglet *« Vos porte-monnaie »*. Une liste d'attribution des casiers sera affichée après la rentrée dans les meilleurs délais. Attention : aucun casier ne pourra être utilisé avant le 16/09/2024.

REGIME POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

A NE RETOURNER QU'EN CAS DE CHANGEMENT PAR RAPPORT À 2023/2024

SVP, veuillez obligatoirement nous communiquer le régime de votre enfant
au plus tard le lendemain de la rentrée scolaire (le plus tôt sera le mieux)

- Soit à l'aide du coupon réponse, ci-joint, en le retournant à la comptabilité (adresse en bas de page)
- Soit par mail à l'adresse suivante : gestion.famille@institut-fenelon.org
  ou sur École Directe uniquement à Mme MEISTRO / Facturation élèves.
- **Nous vous remercions de ne retourner qu'une seule fois votre coupon-réponse pour nous éviter une surcharge de traitement.**
- Toute modification de régime doit intervenir au plus tard par écrit à gestion.famille@institut-fenelon.org :

- Pour le 1er trimestre : avant le 16 septembre 2024
- Pour le 2ème trimestre : avant le 25 novembre 2024
- Pour le 3ème trimestre : avant le 04 mars 2025

✂.....

COUPON RÉPONSE (UN COUPON PAR FAMILLE)

Nom et prénom du responsable payeur : . . . . . .

Veuillez cocher la case qui correspond au régime de chaque enfant

Nom et prénom de l'enfant	Classe	**DEMI-PENSION (4 jours / sem) (1)** Lundi + mardi + jeudi + vendredi **Jours non modifiables** --- **Lunch 4 days a week** **Monday Tuesday Thursday Friday**	**DEMI-PENSION** **Le mercredi** --- **LUNCH of wednesday**	**EXTERNE (2)** --- **No Lunch**

(1) l'inscription à la demi-pension 4 jours /semaine prévoit 4 repas obligatoires par semaine et ne permet pas d'adaptation selon l'emploi du temps de l'élève.
(2) la qualité d'externe permet aux élèves de déjeuner au prix du repas occasionnel les jours qui leur conviennent.

Le . . . . . **/** . . . . . **/2024.**
Signature :

RÈGLEMENT D'ÉCONOMAT 2024-2025

L'inscription à l'Institut FENELON est annuelle. En inscrivant ou en réinscrivant leur(s) enfant(s) à l'Institut Fénelon, les parents s'engagent à respecter les règles générales de l'établissement et en particulier celles propres à l'économat qui sont précisées ci-après :

I - REGLES DE FONCTIONNEMENT

1 / CONTRIBUTION FAMILIALE ET DEMI-PENSION

La contribution familiale et la demi-pension forfaitaire sont facturées trimestriellement. Tout trimestre de scolarité commencé est dû dans sa totalité quelle que soit la date d'inscription ou de départ de l'élève.

Pour mémoire, la contribution des familles, conformément aux statuts de l'Enseignement Catholique privé sous contrat, n'est pas le paiement d'un service; même lié à la fréquentation des locaux, mais une contribution aux dépenses de l'établissement pour ce qui concerne l'immobilier et son caractère propre. Les contributions peuvent être appelées de façon trimestrielle ou mensuelle mais elles sont valables pour l'année scolaire entière.

Le prix de la demi-pension est calculé, au plus juste, en fonction du nombre total de repas prévus pour l'année. Il est donc souhaitable, en cas d'hésitation, de choisir le régime d'externat.

Les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire *(Projet d'Accueil Individualisé)* nécessitant la confection d'un repas spécifique par la famille, devront déposer leur « glacière » dès leur arrivée dans l'établissement auprès du chef de cuisine.
Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI Alimentaire établi selon un protocole strict *(Avis médical + Avis de la société de restauration + Avis du médecin scolaire + Validation par l'établissement)* entrent dans ce cas de figure.

Les élèves déjeunent tous à l'aide de leur carte/badge scolaire.
Deux formules de demi-pension forfaitaire sont proposées aux familles :
- Sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Sur 5 jours : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi (sauf école)

Pour les élèves de 1ère et de terminale, qui ont à la fois accès au self et au snack, les repas et consommations pris sont décomptés de leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.
Pour les élèves de seconde, les repas pris sont également à régler dans leur porte-monnaie restauration. Il n'y a pas de facturation trimestrielle forfaitaire.

Toute modification de régime doit intervenir au plus tard :
- pour le 1er trimestre : avant le 16 septembre 2024
- pour le 2ème trimestre : avant le 25 novembre 2024
- pour le 3ème trimestre : avant le 4 mars 2025

et être signifiée à la comptabilité par courrier postal (voir adresse en bas de 2ème page), mail à gestion.famille@institut-fenelon.org ou sur Ecole Directe à Mme MEISTRO / Facturation élèves.

2 / REPAS OCCASIONNELS

Les élèves externes peuvent être admis à prendre un repas au self. Le prix de ce repas occasionnel est fixé annuellement. Les élèves externes qui prendront occasionnellement des repas devront avoir au préalable crédité leur porte-monnaie restauration sur Ecole Directe pour déjeuner.

II - TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES 2024/2025

1 / CONTRIBUTIONS FAMILIALES – DEMI-PENSION – DIVERS

Les factures pour l'école, le collège et le lycée (BTS inclus) sont établies par trimestre. L'année de facturation est divisée en 3 trimestres comptables.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE – ECOLE COLLEGE LYCEE							
	ECOLE	**ECOLE - Section internationale britannique**		**COLLEGE**	**COLLEGE - Section internationale britannique**	**LYCEE**	**LYCEE - Section internationale britannique**
		Maternelle	**Elémentaire**				
SCOLARITE	1374 €	1998 €	2622 €	1773 €	2460 €	1893 €	2460 €
DEMI-PENSION 4 jours/sem.	1041 €			1140 € / hors classes de 3ème		1143 € / classes de 3ème incluses	
DEMI-PENSION 5 jours/sem.	- - - - -			1350 € / hors classes de 3ème		1383 € / classes de 3ème incluses	
Repas occasionnel	7,70 €			8,40 €		8,80 € / classes de 3ème incluses	
PAI alimentaire	30 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire **/** Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine **/ TRES IMPORTANT : Dossier dûment complété à retourner IMPERATIVEMENT AVANT la rentrée scolaire**						
ETUDE/GARDERIE 16h30 à 17h30	420 €			- - - - - -		- - - - - -	
GARDERIE 17h30 à 18h30	310 €			- - - - - -		- - - - - -	
DROIT D'INSCRIPTION	250 € pour le 1er enfant inscrit + 50 € pour le 2ème enfant + 50 € pour le 3ème enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3ème enfant inscrit) - Droit non remboursable en cas de désistement, départ, exclusion.						
DROIT DE REINSCRIPTION	200 € / par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ISM FENELON	
FORMATION INITIALE	**FORMATIONS EN ALTERNANCE**
BTS Commerce **I**nternational : 2286 € **BA HONS COVENTRY** Global Business : 5800 € + 990 € pour un double diplôme (titre RNCP « Responsable du pilotage commercial » **DROIT D'INSCRIPTION** : 250 € **DROIT DE REINSCRIPTION** : 200 €	**BTS** Gestion de la PME / **BTS NDRC** Négociation et digitalisation de la relation client **LICENCE** Commerce Vente et Marketing Digital **/ BA HONS** Global Business **MASTERE** Management des Achats et Supply Chain **Les formations en alternance sont prises en charge par l'OPCO de l'entreprise**

Dès le 3ème enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4ème, 5ème enfant, etc… La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.
La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension facturés au 3ème trimestre.

2 / DROIT D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION – TARIFS

Ce droit est à régler au moment de la signature des documents d'inscription ou de réinscription. Son montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC Fénelon. Il n'est pas déductible de la facture et n'est pas remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion. Il est destiné à soutenir l'effort de construction et d'équipement de l'Institut.

DROIT D'INSCRIPTION : 250 € pour le 1er enfant
+ 50 € pour le 2ème enfant
+ 50 € pour le 3ème enfant/
Gratuité de l'inscription pour le 4ème enfant et les suivants

DROIT DE REINSCRIPTION : 200 € / par famille

3 / COTISATION APEL – ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Les parents peuvent adhérer à l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L). **La cotisation à cette association d'un montant de 24 € est facultative**, annuelle et familiale. Cette cotisation figure sur la facture du 1er trimestre. L'Association des Parents d'Elèves de Fénelon, particulièrement dynamique, représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'Institut Fénelon mais aussi auprès des pouvoirs publics. Elle a en charge les activités extra scolaires (ateliers, fêtes...). Par les cotisations et les produits de ses activités, elle contribue au développement de l'Institut Fénelon et attribue des aides exceptionnelles aux familles rencontrant des difficultés financières.

4 / ETUDE & GARDERIES FORFAITAIRES DU SOIR (maternelle et primaire)

- de 16h30 à 17h30 = 420 €
- de 16h30 à 18h30 = 730 €

L'inscription à l'étude et à la garderie est périodique et ne donne pas lieu à prorata en fonction de la présence.
▶ Il y a 3 périodes dans l'année : SEPT + OCT + NOV + DÉC / JANV + FÉVR + MARS / AVRIL + MAI + JUIN

5 / LOCATION DE CASIERS

- Casier loué à l'année aux élèves de la 6ème à la terminale : 30 € / règlement à effectuer sur Ecole Directe dans le porte-monnaie « Casier » de votre enfant.

III - DISPOSITIONS DIVERSES

1 / MODE DE REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS TRIMESTRIELLES

Les contributions sont payables à réception du relevé *(facture)* déposé en début de chaque trimestre dans votre Espace Famille sur Ecole Directe. Toutefois, le paiement mensuel est possible.

▶ **5 modes de règlement possibles** : en ligne sur Ecole Directe, par chèques, espèces à la comptabilité*, carte bancaire à l'accueil général* de l'Institut ou virement bancaire. Les paiements en espèces doivent impérativement être effectués par un adulte à la comptabilité*. **Nous déclinons toute responsabilité en cas d'espèces confiées à un enfant. Un reçu est systématiquement remis à la famille à l'issue d'un règlement en espèces à la comptabilité.**
Nous vous remercions de privilégier le paiement en ligne sur notre site Ecole Directe. **Les paiements faits en ligne sur Ecole Directe sont visibles dans les espaces familles des parents dès que l'établissement a pu les intégrer informatiquement. C'est pourquoi, les règlements ne sont pas visibles dans les espaces familles dès qu'ils sont effectués.**
** L'accueil général et la comptabilité se situent au 38 Avenue Pierre Sémard.*

2 / RETARD DANS LE REGLEMENT DES RELEVES

30 jours après l'envoi des relevés trimestriels *(factures)*, un premier rappel sera envoyé aux familles.
Si le solde dû n'est pas réglé avant la fin du trimestre en cours, l'exclusion de la demi-pension sera prononcée.

▶ **Aucune réinscription ne sera acceptée si la situation comptable n'est pas à jour au 30 juin.**

En cas de contentieux, les frais de recouvrement sont imputés aux familles. Le montant dû sera majoré forfaitairement de 15% à titre d'indemnité de non-paiement sans mise en demeure préalable.

Les retards dans les paiements sont bien souvent dus à de la négligence. Votre rapidité à régler votre facture soulagera notre trésorerie bien mise à mal par le retard des pouvoirs publics à verser leurs subventions. Nous vous remercions de votre compréhension.

3 / LA CASSE

Une certaine casse, inhérente à tout usage normal et au vieillissement naturel des objets est admissible.

Cependant, par souci d'éducation autant que pour l'intérêt général de l'établissement, il ne saurait être toléré les détériorations sciemment entreprises. L'économat se réserve donc le droit d'imputer le prix de l'objet détérioré aux parents de l'élève pris en faute.

En cas de détérioration entraînant un travail de nettoyage anormalement long et pénible *(graffitis sur les bureaux, sur les murs...)* il pourra être demandé aux enfants de venir participer un mercredi après-midi au nettoyage nécessité par ces agissements.

4 / LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES DU CDI ET DE LA BCD PRETES AUX ELEVES

Tous les livres prêtés par l'établissement ne doivent être ni détériorés, ni perdus, si tel était le cas leur montant serait facturé aux familles. Nous vous recommandons de veiller à ce que ces outils pédagogiques à la charge de nos établissements soient utilisés avec soin.

▶ **MANUELS SCOLAIRES / IMPORTANT** : un chèque de caution de 100 € est réclamé par enfant de la 6ème à la 3ème à la rentrée des classes en échange des manuels scolaires prêtés. Ce chèque sera restitué à la famille en fin d'année scolaire après contrôle des livres rendus. Les livres devront être rendus en bon état.

Tout livre anormalement abîmé ou manquant sera remplacé par la famille ou réglé avant la date fixée sur la circulaire relative à la restitution des manuels remise aux élèves en fin d'année scolaire**. A défaut de remplacement ou de règlement, le chèque de caution sera encaissé.**

5 / LE VOL

L'établissement décline toute responsabilité pour les vols, les élèves doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour les éviter. Il est demandé aux familles d'éviter de confier aux enfants des espèces, bijoux, valeurs ou appareils onéreux.
Des casiers, dont l'établissement reste le propriétaire, sont à la location au collège et au lycée. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols survenant dans les casiers.

IV - EN CONCLUSION

Toutes ces mesures, en particulier les mesures financières, peuvent paraître particulièrement draconiennes. Notre souci est de gérer cet établissement pour le bien de chacun et de tous les enfants. **Cependant, ce serait trahir notre véritable mission dans l'école catholique que de négliger les difficultés matérielles auxquelles les familles peuvent être confrontées. Nous demandons aux parents qui se trouveraient dans cette situation d'avoir la simplicité de prendre contact avec nous.**

Institut Fénelon
CS65278
06131 GRASSE CEDEX
ACCUEIL GENERAL : 04 93 40 60 59
www.institut-fenelon.org

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Le droit à l'image ne concerne pas la photo individuelle de début d'année indispensable pour le fichier élève

A RENDRE IMPERATIVEMENT LE JOUR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE

- ECOLE : À L'ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE
- COLLEGE-LYCEE : AU SURVEILLANT RÉFÉRENT
- ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : AU SECRÉTARIAT

Je soussigné(e) ……(père, mère, représentant légal)

Domicilié(e) ……

Tél : ……

- ○ Autorise l'établissement
- ○ N'autorise pas l'établissement

À DIFFUSER SUR LE SITE INTERNET ET/OU LES RESEAUX SOCIAUX DE L'ETABLISSEMENT TOUT OU PARTIE DES PRISES DE VUE, DES ENREGISTREMENTS VIDEO ET SONORES REALISES DANS LE CADRE D'ACTIVITES SCOLAIRES OU EXTRA-SCOLAIRES.

Nom et prénom de mon enfant : ……

Né(e) le……

Classe ……

Dans le cadre des activités organisées par l'établissement.

Fait à …….. Le ……..

Signature *(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)*

INSTITUT FENELON
Grasse

PRÊT DE LIVRES

AUX ÉLÈVES DE LA 6ÈME À LA 3 ÈME

Année scolaire 2024/2025

FORMULAIRE À REMETTRE, ACCOMPAGNE DU CHEQUE DE CAUTION, AU SURVEILLANT REFERANT LE JOUR DE LA PRE RENTREE EN ECHANGE DES MANUELS SCOLAIRES

▶ L'élève

CLASSE : ..... NOM : ..... Prénom : .....

▶ Le responsable

NOM : ..... Prénom : .....

Ce formulaire individuel doit être :

- Complété et signé par le responsable légal,
- Accompagné d'un chèque de caution de 100 €, libellé à l'ordre de l'OGEC Fénelon, qui ne sera pas encaissé et sera rendu en fin d'année*.
- Remis impérativement le jour de la rentrée au surveillant référant de l'élève.

*Le chèque de caution sera rendu à la famille, après contrôle des livres en fin d'année. Tout livre anormalement abîmé ou manquant sera remplacé par la famille ou réglé avant la date fixée sur la circulaire relative à la restitution des manuels remise aux élèves en juin 2024. À défaut de remplacement ou de règlement, le chèque de caution sera encaissé.

Les chèques qui, pour une raison ou une autre, n'auraient pas été récupérés par les familles après restitution des manuels seront automatiquement détruits.

Date & Signature du responsable :
Le …… / ...../ 2024.

Lionel LEANDRI-VENDEUVRE,
Chef d'établissement coordonnateur

Veuillez agrafer votre chèque ci-dessous, merci.

Institut Fénelon CS 65278 – 06131 GRASSE CEDEX
http:/www.institut-fenelon.org

FICHE AUMONERIE Collège

Année scolaire 2024/2025

FICHE À RENDRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL OU AU BUREAU DE L'AUMÔNERIE
DÈS LA PREMIÈRE SEMAINE DE LA RENTRÉE

Classe : ☐ 6e ☐ 5e ☐ 4e ☐ 3e

Nom .....

Prénom .....

Né(e) le .....à .....

A été baptisé(e) le .....

à .....

Diocèse.....

Nom du responsable 1 .....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse mail .....

Nom de responsable 2.....

Adresse.....

Téléphone .....

Adresse mail .....

Merci de joindre un certificat de Baptême si votre enfant est nouvellement inscrit dans l'établissement

DEMANDE POUR L'ANNEE 2024/2025

Nous souhaitons que notre enfant participe aux rencontres d'Aumônerie : O OUI O NON

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à recevoir le(s) sacrement(s)**

- ✓ **Du Baptême** O OUI
- ✓ **De l'Eucharistie**, appelée aussi 1ère Communion (Au Collège, ou au Lycée) O OUI
- ✓ **De la Confirmation** (à partir de la 5ème) O OUI

➲ **Nous souhaitons que notre enfant soit préparé à dire sa Profession de Foi** O OUI
(pour les jeunes en classe de 3ème)

➲ **Nous nous engageons** à ce que notre enfant suive régulièrement les rencontres d'aumônerie O OUI

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Isabelle MILLET,
Adjointe Pastorale Scolaire | isabelle.millet@institut-fenelon.org,
afin de convenir d'un rendez-vous.

Date et signature des responsables :

Signature de l'élève :

A Fénelon, **7 enseignants d'EPS** de l'établissement assurent l'encadrement des élèves à l'Association Sportive.
Lorsqu'il s'inscrit, votre enfant **s'engage** à participer avec rigueur et bonne humeur aux entraînements ainsi qu'à porter avec bon esprit les couleurs de Fénelon lors des compétitions ! Le matériel demandé, spécifique à chaque sport, doit, bien sûr, être apporté.

ACTIVITES SPORTIVES pour les COLLEGIENS Année 2024-2025

GYMNASTIQUE AU SOL / ACROSPORT	**MERCREDI de 13h00 à 14h30** Dans la salle de gym du collège Ce créneau sera ouvert sous réserve d'une dizaine d'inscriptions au minimum. *Avec Mme Duquesne*	⇨ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
NATATION	**MERCREDI de 14h35 à 15h30** RDV à Harjès à 14h20 : attendre l'enseignant devant l'entrée de la piscine *Possibilité de participer à des compétitions dans l'année.* *Avec Mme Lesage*	⇨ Matériel demandé : bonnet en silicone, lunettes, petites palmes de natation, maillot de bain de natation sportive.
BASKETBALL	**JEUDI de 15h55 à 16h50** Au collège *Avec Mme Duquesne*	⇨ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
RUGBY	**MERCREDI de 13h à 15h** Rendez-vous à 12h15 devant la loge du collège (RDV 12h30 au cours H. Cresp pour les 3°). Possibilité d'amener votre enfant sur place, au stade Plascassier *Avec M Bonnet*	⇨ Matériel demandé : un protège-dents, crampons moulés. Tenue prêtée pour les matchs. Certificat médical.
VOLLEY BALL	**MERCREDI de 13h00 à 15h00** Au collège Fénelon *Avec Mme Mestre*	⇨ Matériel demandé : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau. Maillot prêté pour les matchs.
ESCALADE **Au gymnase du collège** **Accueil maximum de 24 élèves par créneau**	**LUNDI de 12h à 12h55** *Avec Mme Giachino*	⇨ Matériel demandé : une tenue d'EPS, si cheveux longs bien les attacher. Si vous le souhaitez, vous pouvez acheter des chaussons d'escalade ou louer les chaussons de l'établissement pour la somme de 3€ pour toute la durée de l'année (ils seront bien sûr conservés dans le gymnase car utilisés par d'autres élèves)
	Mardi de 17h15 à 18h30 Pour les 3èmes seulement *Avec Mme Giachino*	
	JEUDI de 12h à 12h55 *Avec Mme Giachino*	
BADMINTON **Au gymnase du collège**	**MARDI de 17h à 18h** *Avec M Ragondet*	⇨ Tenue D'EPS avec des chaussures « NO MARK » pour ne pas laisser de traces au sol. Bouteille d'eau.
	JEUDI de 15h55 à 17h *Avec M Ragondet*	
TENNIS DE TABLE	**LUNDI de 12h à 12h55** *Avec M Ragondet*	⇨ Tenue d'EPS et bouteille d'eau
Rencontres MULTISPORTS *FOOT / Volley / Basket / Circuit training* Dans la cour du lycée	**LUNDI de 16h50 à 18h** Pour les 3èmes seulement *M. Giachino*	➔ Matériel demandé : une paire de vraies baskets de sport (comme en EPS), un short et bouteille d'eau.

TOUTES LES ACTIVITES SPORTIVES DE L'AS DEBUTERONT **LA SEMAINE DU 23 SEPTEMBRE**

Une fois rempli, le document d'inscription ci-dessous, pourra être remis au professeur d'EPS de votre enfant ou à l'enseignant d'EPS responsable de l'activité n°1 souhaitée.

Frais d'inscription pour l'année scolaire : **40€**

INSCRIPTION COMPLÈTE à rendre à votre professeur d'EPS

NOM .....

Prénom .....

Classe ..... Sexe : O F O G

Né(e) le .....

Tél : .....

Email : .....

1. **L'AUTORISATION PARENTALE** dûment complétée et les souhaits d'inscription ci-dessous,
2. **UN CHEQUE DE 40 EUROS** libellé à l'ordre de **l'AS de Fénelon** pour les frais d'inscription à l'UNSS,
3. Pour le rugby uniquement, UN CERTIFICAT MEDICAL est nécessaire.

Je soussigné(e) .....**souhaite inscrire mon enfant à :**

- ACTIVITE N°1.....
- ACTIVITE N°2 .....
- ACTIVITE N°3 .....

Préciser le créneau choisi pour l'activité escalade et pour le badminton.
L'enseignant responsable de chaque activité vous donnera les informations via ECOLE DIRECTE.

Fait à .....**le**.....**Signature :**

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- Être assidu aux entraînements tout au long de l'année et impliqué dans les événements spécifiques de mon Activité Sportive,
- Respecter mes engagements de participation à un spectacle ou à une compétition,
- Jouer loyalement, sans violence et rester maître de moi, respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions, les installations et les transports
- Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives.

Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire 2024-2025

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) : .....

AUTORISE MON ENFANT :

- À participer à une ou plusieurs activités de l'association sportive de l'établissement (à condition qu'elles soient sur des créneaux différents) et aux compétitions UNSS
- À utiliser les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook.(1) *L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.*

- **CERTIFICAT MEDICAL** : J'ai bien noté que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence.
- Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que *« tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires »* SAUF POUR LES ACTIVITES SUIVANTES (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** *(ne comprend pas le hockey subaquatique)*, **spéléologie**
- **DISPOSITIONS MEDICALES** : J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)
- **OPUSS** : J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS sur le portail dédié (OPUSS) à renseigner les informations personnelles : Nom, Prénom, Sexe, Mail, Tél, Handicap…
- **ASSURANCE** : J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.
  Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées *(se renseigner)*

(1) rayer en cas de refus d'autorisation

Signature du responsable :

Le lycée propose aux élèves de la 3e à la terminale, ainsi qu'aux personnels, de bénéficier de l'offre **«Cultur'F»**, qui vise à rassembler tous les projets artistiques et rendez-vous culturels de l'Institut Fénelon dans un même programme. L'objectif est de proposer une vie culturelle au sein du lycée et de permettre aux élèves d'être eux-mêmes acteurs et porteurs de projets. Il s'agit également de découvrir les lieux et acteurs qui font la richesse du patrimoine local et de favoriser la rencontre avec des professionnels.

La carte Cultur'F donne également accès gratuitement à des activités extra-scolaires. «Cultur'F» est une expérience imaginée pour stimuler la curiosité, l'ouverture d'esprit, la rencontre et la créativité. C'est également une opportunité de développer et valoriser des compétences critiques, analytiques et l'esprit d'initiative pour gagner en autonomie et compétences.

Le formulaire ci-contre vous permet de vous préinscrire aux ateliers ou sorties qui vous intéressent, que vous soyez intéressé pour simplement participer ou prendre des responsabilités.
Vous recevrez ensuite le programme, les dates et les précisions de chaque proposition. Les inscriptions définitives auront lieu après la rentrée avec les référents concernés.

Le nombre des participants étant limité selon les ateliers, merci de nous renvoyer ce formulaire avant le 19 août 2024.

« La culture, c'est la possibilité d'être plus grand que nous sommes. »
Erik Orsenna

Cultur'F

au Lycée
ou hors les murs

C'est...

- Des rencontres
- Des conférences
- Des ateliers
- Des débats
- De l'actualité
- De la musique
- Du cinéma
- Du jeu
- Du théâtre
- De la danse
- Du dessin
- De l'histoire
- De l'astronomie
- De la littérature
- .....

Et tellement plus !!!

DEVENIR ACTEUR DE L'AVENTURE CULTUR'F

Les animateurs se chargent de l'organisation de leur atelier ou sortie, accompagnés par des professeurs. Ils gagnent en autonomie et en compétences dans le domaine de la communication, l'organisation et la gestion.

Les élèves gestionnaires s'occupent, en lien avec la direction, du suivi des inscriptions en ligne et de la trésorerie.

Préinscriptions

https://forms.office.com/e/Pa6YT0BVM4?origin=lprLink

SUMMER READING et ***LECTURE ESTIVALE 2024***

6ème Internationale

- ✓ *Sticks and Stones* by Abby Cooper. You will be evaluated on this book at the beginning of the year
- ✓ One book of your choice which corresponds to your reading level or is a bit higher than your level for a challenge. You'll be expected to share it in class.
- ✓ Les Monstres de l'Odyssée de Hélène Montardre, Editions Nathan (Petites Histoires de la Mythologie). Remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée.
- ✓ Un livre au choix en français. Remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée.

5ème Internationale

- ✓ *Wonder*, by R. J. Palacio. You will be evaluated on this book at the beginning of the year.
- ✓ One book of your choice which corresponds to your reading level or is a bit higher than your level for a challenge. You'll be expected to share it in class.
- ✓ Merlin, A-M. Cadot-Colin, Poche jeunesse : remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée
- ✓ Un livre au choix en français. Remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée.

4ème Internationale

- ✓ *Holes* by Louis Sachar, ISBN 0440414806 (Yearling Books). You will be evaluated on this book at the beginning of the year.
- ✓ One book of your choice which corresponds to your reading level or is a bit higher than your level for a challenge. You'll be expected to share it in class.
- ✓ Le Mystère de la Chambre Jaune, G. Leroux, Folio Junior : remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée
- ✓ Un livre au choix en français. Remplir la fiche de lecture jointe qui devra être rendue au professeur de Français le jour de la rentrée.

3ème Internationale

- ✓ *The Giver* by Lowis Lowry. You will be evaluated on this book at the beginning of the year

- ✓ One book of your choice which corresponds to your reading level or is a bit higher than your level for a challenge. You'll be expected to share it in class.
- ✓ L'Enfant de Noé d' Eric-Emmanuel Schmitt. Un travail sur cette lecture sera donné à la rentrée.
- ✓ Un livre de votre choix en français

2nde Internationale

- ✓ *Long Way Down* by Jason Reynolds, ISBN 13 978-0571335121 Bring the book on day one (la rentrée). There will be a pop quiz on plot and characters and we will work on the text in class.
- ✓ One book of your choice which corresponds to your reading level or is a bit higher than your level for a challenge. You will be expected to share your impressions/recommendations about this book with the class (spot checks and/or participation grade)
- ✓ Deux livres au choix parmi : Pierre et Jean de G. de Maupassant, La Tresse de L. Colombani, L'Avare de Molière, Le Livre IV (Pauca Meae) des Contemplations de V. Hugo

1ère Internationale

- ✓ *The Secret Diary of Adrian Mole aged 13 ¾* by Sue Townsend (Penguin) ISBN-10 : 9780141315980 or ISBN-13 : 978-0141315980. Holiday work attached.
- ✓ Le Bal des Folles de Victoria Mas. Un travail sur cette lecture sera donné à la rentrée
- ✓ Un livre de votre choix en français

Terminale Internationale

- ✓ Prepare at least 10 Gothic study sheets based on the different themes that you connected with during our reading of Frankenstein and The Bloody Chamber story. These study sheets should be detailed and should include as many literary features and focused allusion as possible. Mrs Verduci will look at them at the rentrée to see how developed they are. It is important that you consolidate your knowledge in order to build on it as the other short stories and poems will be studied for your oral.

- ✓ Read all of The Bloody Chamber (You can skip 'Puss in Boots'). Just read the stories without analysing in particular. However, choose one story to read with your pen, digging out the Gothic themes that have been discussed in class. There will be an assignment on your study of that short story. All of the stories will be studied next year in detail.

- ✓ Read to the end of the play Top Girls. Then go back over the play focusing on all the mentions to male characters. Stop each time to complete the grid sent to you by Mrs Llewellyn on Ecole Directe. Bring Top Girls and your printed paper grid to class on the first day.

- ✓ The Taming of the Shrew, Shakespeare : you will be tested on each act (apart from the Induction from about week 2 onwards)

- ✓ Read of book of your choice. It can be fiction or nonfiction, just something you are interested in reading. You might want to choose something that relates to your uni course, always good for those personal statements! Or maybe a book related to your CDM project; it's good to vary your sources.

- ✓ Spend some time working on your CDM project in order to get ahead.

- ✓ And of course continue your university research. Those who are applying to English language courses need to write a first draft of their personal statement. You can find tips on the UCAS website.